



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRODUCTION ENTRE MONSIEUR FABIEN TABUR ET LA COMMUNE DE LUYNES	Décision 16/09/2024 N° DGS/2024/079

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la décision la décision n° DGS/2024/078 en date du 16 septembre 2024 portant signature d'un contrat d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite communiquer sur cette résidence d'artiste auprès du public,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec Fabien TABUR un contrat de cession de droits de reproduction de ses œuvres afin d'autoriser la commune de Luynes à exploiter, sur différents supports de communication, les œuvres de Monsieur Fabien TABUR dans le cadre de la promotion auprès du public de l'accueil en résidence de cette artiste.

Article 2 :

La présente cession de droits de reproduction est réalisée à titre gratuit.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à LUYNES, le 16 septembre 2024

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 19 SEP. 2024

- sa publication sur le site internet de la commune le : 19 SEP. 2024

Envoyé en préfecture le 19/09/2024
Reçu en préfecture le 19/09/2024
Publié le
ID : 037-213701394-20240916-DGS_2024_079-AR

